

REGLEMENT DUATHLON VERT

PLAN D'EAU DU SAULCY

10 Octobre 2009

A/ L'association Metz Triathlon est l'organisateur du Duathlon Vert de Metz .

B/ Le Duathlon Vert de Metz se déroulera le **samedi 31 août 2009** sur le site du Plan d'eau du Saulcy.

C/ Le Duathlon Vert de Metz propose 3 courses à son programme ;

14h30 Duathlon Vert avenir1 pour les catégories poussins et pupilles

15h00 Duathlon Vert avenir2 pour les catégories benjamins et minimes

16h00 Duathlon Vert Super Sprint réservé aux licenciés FFTRI et aux non-licenciés des catégories cadets à vétérans.

D/ Le bureau des inscriptions ouvrira à 12h00 et fermera à 15h30 soit 30 minutes avant le début de la dernière épreuve.

E/ Les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course, dans la limite des places disponibles, les droits d'inscriptions étant majorés de 3 euros ;

courses avenir 1 et 2 : **maxi 50 participants par épreuve.**

Duathlon Super sprint : **maxi 200 participants .**

F/ Le Duathlon Vert de Metz est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon, sous couvert de la Ligue Régionale.

G/ Le Duathlon Vert de Metz est une épreuve labellisée inscrite au calendrier fédéral officiel 2009

H/ Le Duathlon Vert de Metz bénéficie des garanties assurances inscrites au contrat de la FFTRI auprès de

GAN Eurocourtage , ref contrat n° 86.107.090 / Convention FSIA N° 13Q

I/ Tous les parcours cyclistes se feront en VTT sur des parcours non ouverts à la circulation de véhicules à moteur.

I/ Les règles d'organisation et les règles de courses sont celles applicables sur toutes les épreuves agréées par la Fédération Française de Triathlon

J/ **Règles de course** (extrait de la Réglementation Générale FFTRI)

- le duathlon vert est une épreuve sportive d'endurance qui consiste à enchaîner, successivement, par un même athlète et dans l'ordre suivant les trois disciplines que sont la course à pieds, le Vtt et la course à pieds.
- **Accès aux épreuves :** pour participer à une épreuve, l'athlète doit posséder l'âge requis en fonction de l'épreuve et être licencié (à l'année ou à la journée) pour la pratique concernée. Il doit remplir un bulletin d'engagement fourni par l'organisateur et régler les droits d'inscription. En signant ce bulletin, il accepte de se conformer à la Réglementation Générale de la FFTRI. Il ne doit pas être frappé d'interdiction temporaire ou totale de concourir par une Commission Disciplinaire au moment de son engagement. Il doit, le jour de l'épreuve, avant le départ, émarger la liste des engagés et présenter sa carte licence ainsi qu'une pièce d'identité. Les licenciés à la journée doivent présenter **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition** de moins de trois mois.
- **Règles générales :** Les compétiteurs doivent connaître et respecter les règles de course, de même que respecter le code de la route et obéir aux instructions des officiels et posséder une licence valide. **Les compétiteurs sont responsables de leurs équipements**, et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Un compétiteur ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence. Les compétiteurs doivent suivre entièrement les parcours balisés par l'organisation. S'ils quittent le parcours, ils doivent revenir à l'endroit même ou ils l'ont quitté, par leurs propres moyens. Il est interdit de recevoir une aide physique ou matérielle. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement.

- **Exposé de course : Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course.** Aucune protestation ne sera admise pour la méconnaissance d'une particularité lors de cet exposé.
- **Discipline et arbitrage :** Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer les sanctions. Leurs décisions sont sans appel.
Sur les épreuves de duathlon, le porte-dossard ou ceinture élastique sont interdits.

- **Règle Générale dans l'aire de transition :** Les compétiteurs ne peuvent utiliser que leur emplacement désigné. Les déplacements dans l'aire de transition s'effectuent obligatoirement à pied, le vélo à la main. Le compétiteur met le casque sur la tête et attache la jugulaire avant de prendre le vélo. Il ne peut détacher la jugulaire qu'après avoir posé son vélo dans l'aire de transition à son emplacement prévu. Les compétiteurs ou leur matériel ne doivent pas gêner les autres concurrents. La nudité est interdite.
- **Règles Générales en Vtt :** **Le port du casque est obligatoire. Toute aide extérieure est interdite. Le duathlon étant un sport individuel, l'aspiration/abri est interdit**
- **Règles Générales en course à pied :** courir torse nu est interdit. **Les accompagnateurs sont interdits**
- **Officiels :** dans une course agréée FFTRI, les officiels sont : les signaleurs, les responsables de sécurité, les membres du service médical, les arbitres, les délégués techniques et sportifs de la ligue et de la fédération, et le délégué du contrôle anti-dopage.

K/ Récompenses : toutes les récompenses du Duathlon Vert de Metz seront délivrées sous forme de lots ou bons d'achat. Pour toutes les épreuves, présence indispensable au podium des athlètes concernés par la remise des prix.

Metz, le 27 août 2009